

Département de la **Manche**

Arrondissement de **CHERBOURG**

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DES QUESTIONS SOUMISES À DÉLIBÉRATION

Séance Ordinaire du 11 mars 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le ONZE du mois de MARS, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
M. Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
M. Gérard BRÉBANT, Conseiller Municipal Délégué,
MM. Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, M. Édouard ROULLAND, Mme Joséphine TOSTAIN, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, (à partir de 18 h 30) Mme Ingrid DESRUES, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, M. François LENGRONNE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **M. Jean-Marie LOSIO, Conseiller Municipal Délégué (pouvoir à M. Lucien LECERF), Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Gérard BRÉBANT), Mme Maryline MEYNE, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Odile SANSON), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Anne-Marie GOLSE), M. Didier GOUJON, Conseiller Municipal (jusqu'à 18 h 30), M. Robert RETOUT, Conseiller Municipal.**

Absente : **Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.**

M. Édouard ROULLAND a été désigné Secrétaire de séance.

Date de convocation : 04/03/2019
Date d'affichage du compte rendu : 13/03/2019
Nbre de Conseillers en exercice : 28
Nbre de Conseillers présents : 21 puis 22
Nbre de Conseillers votants : 25 puis 26

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 11 mars 2018 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Commémoration du 75^{ème} anniversaire de la Libération de Valognes - Demandes de subventions

Dans le cadre du 75^{ème} anniversaire du Débarquement allié en Normandie, la Ville de Valognes souhaite commémorer l'anniversaire de la Libération de la ville, le 20 juin 1944.

Des animations musicales et festives seront organisées en différents lieux de la ville, sur deux jours - les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 - en présence des Représentants des villes jumelles de Wimborne-Minster et de Stolberg et des comités de jumelage.

Le Conseil départemental de la Manche et la Région Normandie peuvent soutenir financièrement les manifestations s'inscrivant dans le 75^{ème} anniversaire du Débarquement en Normandie.

Le Conseil Municipal, l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** auprès du Département de la Manche et de la Région Normandie, l'allocation de subventions dans le cadre de la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la Libération de Valognes, les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019,
- **ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat à intervenir et tout autre document inhérent à cette action.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

L'année budgétaire est rythmée par plusieurs étapes qui concrétisent l'expression de la politique municipale. Le budget est l'outil essentiel qui conditionne la réalisation d'un programme d'actions pour la Collectivité. Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape de ce cycle.

Institué par la loi du 6 Février 1992, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

1. Objectifs du débat

C'est un moment privilégié, avant la discussion du budget en lui-même, pour aborder la politique proposée par l'équipe municipale, pour tracer les grandes lignes des actions à mener sur l'année, et dégager les orientations pour les exercices suivants.

C'est l'occasion pour l'assemblée :

- De s'informer sur la conjoncture économique en général, et de prendre connaissance des éléments de la loi de finances qui ont une incidence directe pour les collectivités locales,
- D'évaluer la situation financière de la collectivité.

2. Contexte général : situation économique et sociale

- Ralentissement des croissances française et européenne
- Augmentation des prix de l'énergie
- Loi de programmation des Finances publiques 2018-2022

3. Incidences des principales mesures de la Loi de Finances 2019 sur la collectivité

A l'issue du débat parlementaire de l'automne 2018, la Loi de Finances pour 2019 a été définitivement votée et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2018.

La DGF des communes

La Loi de Finances 2019 n'apporte pas de modification notable à ces dotations, toutefois compte tenu des critères retenus, la Ville de Valognes "table" sur un montant de Dotation Forfaitaire de 569 328 € pour l'exercice 2019, soit une nouvelle baisse de 6,29 %.

La Dotation de solidarité rurale est estimée à 271 055 €, soit une baisse de 7,90%.

Depuis 2018, la Ville de Valognes n'est plus éligible à la Dotation Nationale de Péréquation, mais bénéficiait pour 2018 de la mesure de garantie de perte d'éligibilité.

La péréquation horizontale

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2019. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu par le bloc communal localement.

Il est à noter que la Communauté d'Agglomération craint de ne plus être éligible au FPIC en 2019. (Montant Ville 2018 : 41 783 €)

Les mesures concernant la fiscalité

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (+2,2% en 2019).

Conformément au calendrier adopté dans le cadre de la Loi de Finances initiale pour 2018, une deuxième tranche de la taxe d'habitation sera supprimée en 2019 pour redonner du pouvoir d'achat à 80 % des contribuables assujettis.

4. Politique municipale

Le budget 2019 s'inscrit dans la volonté de poursuivre les investissements pluriannuels programmés, auxquels viennent s'ajouter des opérations plus ponctuelles, mais néanmoins importantes.

- **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement seront limitées à leur niveau de 2018 en tenant compte des recettes et sans alourdir la fiscalité.

Il n'est pas envisagé de majorer les tarifs municipaux.

- **Investissement**

L'investissement se décompose en deux grandes parties : les projets majeurs, correspondant à des opérations structurantes et l'investissement courant.

- Aménagement des boulevards Division Leclerc et de Verdun : 780 000 €,
- Maison des Solidarités : 300 000 €,
- Investissement courant : 500 000 €.

Ces différents investissements seront financés par autofinancement et subventions. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt cette année.

- **Dette**

La dette de la commune de Valognes est composée de 9 emprunts dont 1 à taux variable.

L'annuité pour 2019 est de 810 526,33 € pour un capital restant dû de 6 797 696,49 € au 1^{er} janvier.

- **Relations financières avec l'EPCI**

- **Attribution de compensation**

L'attribution de compensation (AC), versée par la Communauté d'Agglomération le Cotentin, a pour objectif de neutraliser les mouvements financiers et fiscaux, entre la Ville et l'EPCI. Elle est versée depuis le passage à la fiscalité professionnelle unique en 2014, et a été confortée par la prise en compte des transferts de compétence, intervenus depuis la création de la CAC.

L'AC provisoire 2019 est de 2 355 812 €.

- **Dotation de solidarité communautaire**

Par délibération du 8 novembre 2018, le conseil de la communauté d'agglomération a décidé d'intensifier son action solidaire vis-à-vis des communes membres.

Afin de neutraliser les écarts de DGF et de FPIC, constatés entre 2017 et 2018, la DSC est passée de 27 081 € en 2017 à 121 235 € en 2018.

– **Fonds de concours**

En 2018, la communauté d'agglomération a attribué à la Ville un fonds de concours de 160.000 € pour la Maison des solidarités.

La Ville de Valognes a également sollicité un fond de concours de la CAC pour les travaux de la médiathèque. La demande sera étudiée sur les enveloppes 2019.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, PREND ACTE des principales orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Valognes, le 13 mars 2019

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN